

N°20/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MAI 2022

OBJET : Délibération pour retenir les prestataires chargés du PGC et du RICT dans le cadre de la réhabilitation de la cure de St Eusèbe

Le douze mai deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 2 mai 2022

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain (pouvoirs donnés à BOYER-JOLY Gilbert), Richard MAGNAN (pouvoirs donnés à ACHIN Richard), HELSEN Véronique (pouvoirs donnés à Sylvie GIRAUD), BARBAN Daniel (pouvoirs donnés Thierry CATELAN).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour retenir un prestataire chargé de l'élaboration :

- ✓ Du PGC (Plan Général de Coordination)
- ✓ Du RICT (Rapport Initial de Contrôle Technique)
- ✓ Des diagnostics amiante, pollution des sols

Monsieur le Maire précise qu'une offre concerne uniquement l'élaboration du PGC, 3 offres ont été reçues pour le PGC et RICT et 2 offres pour élaborer les diagnostics.

Monsieur le Maire présente les offres :

- SCHILLACI Luigi Bati Concept propose une offre uniquement pour l'élaboration du PGC pour un montant de 1800€ HT
- Pour le PGC et le RICT
 - SOCOTEC pour un montant de 5 550€ HT
 - BUREAU VERITAS pour un montant de 3 790€ HT
 - APAVE pour un montant de 7650€ HT
- Pour les diagnostics :
 - BCA Diagnostic pour un montant de 2 208€ HT
 - ACTI Diagnostics pour un montant de 833,33€ HT

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie.aubessagne@orange.fr

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de BUREAU VERITAS de 3 790€ HT pour élaborer le PCG et le RICT
- **DECIDE** de retenir l'offre de ACTI Diagnostics de 833.33€ HT pour réaliser les diagnostics amiante et plomb
- **DONNE** pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

